

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Demande de garantie d'emprunt – Grand Dijon Habitat – Acquisition en VEFA de 29 logements (18 PLUS, 9 PLAI, 2 PLS) situés 8 à 10 boulevard de l'Ouest à Dijon

Au titre de sa délégation 2019 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 30 décembre, a financé Grand Dijon Habitat pour l'acquisition en VEFA de 29 logements (18 PLUS, 9 PLAI, 2 PLS) situés 8 à 10 boulevard de l'Ouest à Dijon.

Le bailleur entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires les emprunts, d'un montant total de 2 666 096,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAI d'un montant de 258 212,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAI foncier d'un montant de 322 571,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLS PLSDD 2019 d'un montant de 58 945,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS foncier PLSDD 2019 d'un montant de 65 843,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLUS, d'un montant de 665 144,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS foncier, d'un montant de 671 881,00 € sur 50 ans,
- un prêt PHB 2.0 tranche 2019, d'un montant de 188 500,00 € sur 30 ans,
- un prêt Booster Taux fixe- Soutien à la production, d'un montant de 435 000, 00 € sur 40 ans.

Grand Dijon Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % du montant de ces prêts qui représentent 67,66 % du coût prévisionnel d'opération (3 940 200,00 € TTC).

Conformément à l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'emprunteur s'engage à réserver à Dijon métropole 20% des logements réalisés.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 136970 en annexe signé entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à Grand Dijon Habitat, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLUS, PLAI et PLS d'un montant total 2 666 096,00 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 29 logements (18 PLUS, 9 PLAI, 2 PLS), situés 8 - 10 boulevard de l'Ouest à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°136970 constitué de huit lignes. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant établi avec Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 33

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 5

DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN